



Département du MORBIHAN

2026/26/02/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (arrivée à 21h49), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan (jusqu'à 21h49), TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 06/03/2026
Publié ou notifié le 09/03/2026
Certifié exécutoire le 09/03/2026
A GOURIN, le... 09/03/2026
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



16- ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a apporté un certain nombre de dispositions nouvelles concernant la gestion locale, notamment quant aux conditions d'exercice des mandats locaux.

A ce titre, son article 93 a introduit un article L 2123-24-1-1 au Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».



Département du MORBIHAN

Par délibération du 12 juin 2020, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités allouées aux élus comme suit :

NOM Prénom	Fonction	Indemnité de base (art. L.2123-23 et 24 du CGCT)	Majoration (art. R.2123-23-1° du CGCT)
M. LE FLOC'H Hervé	Maire	55,00 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme HENRY Catherine	Adjointe	22,00 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. BOURLES Christophe	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme LE ROUX Véronique	Adjointe	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. NEDELEC Rémi	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme BOCQUILLON Maud	Adjointe	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. JANNY Patrick	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme POUPON Marie-Laure	Adjointe	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
M. DUFLEIT Anthony	Adjoint	19,80 % de l'indice brut terminal	15 % (chef-lieu de canton)
Mme ROYANT Helen	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme LE GOFF Jeannine	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. BAUDET Philippe	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE NAOUR Roger	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme LE COROLLER Marie-Ange	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE GOFF Dominique	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme LE FUR Françoise	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme COUGARD Christelle	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. PERON Alan	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE GRAND Mickaël	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. LE GRAND Hicham	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme GOUJARD Laurine	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. PHILIPPE Jean-Luc	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. BOUËDEC Jean-Michel	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme TROALEN Anne	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme ULLIAC Morgane	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
Mme PICARDA Styren	Conseillère	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant
M. PERON Matthieu	Conseiller	0,86 % de l'indice brut terminal	Néant

Aucun élu ne percevant d'indemnités au titre de syndicats ou d'entreprises visés par l'article L 2123-24-1-1 au Code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales pour l'exercice 2025 est donc le suivant :

Département du MORBIHAN

**ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS DE LA VILLE
 DE GOURIN EN 2025.**
 Article L2123-24-1-1, Création Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 93

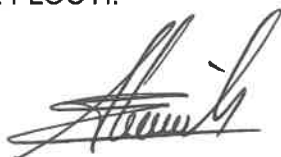
Fonction	Nom et Prénom	Brut annuel 2025
Maire	M. LE FLOC'H Hervé	31 198,92
1ère Adjointe	Mme HENRY Catherine	12 479,64
Adjoint	M. BOURLÈS Christophe	11 231,52
Adjointe	Mme LE ROUX Véronique	11 231,52
Adjoint	M. NÉDÉLEC Rémi	11 231,52
Adjointe	Mme BOCQUILLON Maud	11 231,52
Adjoint	M. JANNY Patrick	11 231,52
Adjointe	Mme POUPON Marie-Laure	11 231,52
Adjoint	M. DUFLEIT Anthony	11 231,52
Conseillère	Mme ROYANT Helen	422,04
Conseillère	Mme LE GOFF Jeannine	422,04
Conseiller	M. BAUDET Philippe	422,04
Conseiller	M. LE NAOUR Roger	422,04
Conseillère	Mme LE COROLLER Marie-Ange	422,04
Conseiller	M. LE GOFF Dominique	422,04
Conseillère	Mme LE FUR Françoise	422,04
Conseillère	Mme COUGARD Christelle	422,04
Conseiller	M. PERON Alan	422,04
Conseiller	M. LE GRAND Mickaël	422,04
Conseiller	M. LE GRAND Hicham	422,04
Conseillère	Mme GOUJARD Laurine	422,04
Conseiller	M. PHILIPPE Jean-Luc	422,04
Conseiller	M. BOUÉDEC Jean-Michel	422,04
Conseillère	Mme TROALEN Anne	422,04
Conseillère	Mme ULLIAC Morgane	422,04
Conseillère	Mme PICARDA Styren	422,04
Conseiller	M. PERON Matthieu	422,04

LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** de ces informations.

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
 Hervé LE FLOC'H.




La secrétaire de séance,
 Catherine HENRY.

